

Résolution adoptée à la séance plénière du 29 mars 2021

## Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires

### Déclaration du groupe CFDT

Cette résolution, que la CFDT a votée, invite le CESE à formuler des préconisations stratégiques et opérationnelles en faveur d'une politique nationale « santé- environnement » au cœur des territoires.

Comme le souligne la résolution, l'enjeu est d'avoir une approche globale de la santé, comme situation de bien-être physique, mental et social. Pour la CFDT, la santé des salariés passe par le développement d'une culture de prévention, par la lutte contre la pénibilité et les risques professionnels, dont les risques environnementaux. C'est ainsi qu'elle s'est engagée concrètement, par exemple, avec d'autres acteurs pour informer salariés et usagers des niveaux de pollution des tunnels ferroviaires. Par ailleurs, les déterminants de la santé se cumulent : l'exposition au risque environnemental au travail est souvent associée à d'autres difficultés que constituent la précarité, la pauvreté et le mal logement.

Une politique de santé-environnement doit donc se déployer au plus près des réalités sociales et économiques, et impliquer aussi les acteurs et les instances prévues dans les entreprises et administrations, notamment dans l'élaboration d'un contrat local de santé. La mise en place d'une compétence environnementale dans le champ du comité social et économique, prévue dans le projet de loi-climat, doit contribuer à développer cette approche de santé-environnement. Cela suppose de disposer, comme le propose la résolution, d'indicateurs environnementaux et de formations spécifiques.

Pour la CFDT, cette résolution constitue un passage de témoin au futur CESE pour qu'il s'empare de ce sujet, si transversal, et ainsi pour qu'il pèse, avec la légitimité de la société civile organisée, pour que l'approche santé- environnement s'inscrive enfin dans les politiques publiques.